

« Panier du 6ème »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Siège : chez Martin Hendel 21B rue des Plantes 75014 Paris

Contrat d'engagements "maraîcher"

d'octobre 2018 à octobre 2019

Je soussigné-e téléphone.....
e-mail..... membre de l'AMAP Panier du 6ème, ayant réglé
ma cotisation pour l'année 2018-2019, souscris un abonnement pour la saison 2018-2019 (52 distributions) pour :

- grand (s) panier (s) hebdomadaire (s) à compter du ... / ... / ...
 petit (s)

Engagements de l'adhérent-e

- préfinancer une année de production,
- assurer quatre permanences-distribution pendant la période d'engagement,
- se rendre au moins une fois à la ferme pendant la période d'engagement,
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association.

Engagements du maraîcher

- livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, variés, de sa production,
- être présent à une distribution sur deux,
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- accueillir les adhérent-e-s à sa ferme au moins une fois pendant l'année,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Part de récolte hebdomadaire « le grand panier »

Légumes : 5 à 7 variétés

Part de récolte en moyenne de 5 à 6 kg

Moyennes annuelles, quantité et variété étant variables selon la nature des produits, la saison en cours et les conditions climatiques.

- Prix :
- 20 € le grand panier x 52 semaines = 1 040 €
 - 10 € le petit panier x 52 semaines = 520 €

En cas d'inscription en cours d'année, total au prorata du nombre de semaines : euros x semaines = €

Modalités de règlement en		Montants chèques pour		Liste de vos chèques			Remis au maraîcher
		1 grand panier	1 petit panier	Banque	N°	Montant	
2 fois	1 ^{er} semestre (25 distributions)	500€	250€				en début de saison
	2 ^d semestre (27 distributions)	540€	270€				début mai
6 fois	1 ^{er} semestre (25 distributions)	180€	90€				en début de saison
		160€	80€				début janvier
		160€	80€				début mars
	2 ^d semestre (27 distributions)	180€	90€				début mai
		180€	90€				début juillet
		180€	90€				début septembre

Les chèques, remplis à l'ordre du Village Potager et datés du jour de l'engagement, sont remis au responsable du contrat accompagnés de ce contrat signé et seront transmis au maraîcher aux dates prévues ci-dessus.

Le partage des récoltes a lieu chaque mercredi entre 19h00 et 20h30, à la mairie : 78 rue Bonaparte 75006 Paris, fond de cour à droite.
Premier semestre de partage **garanti** du **10 octobre 2018** au **3 avril 2019** inclus (25 distributions avec interruption le 26/12/2018).
Second semestre de partage à **confirmer** du **10 avril 2019** au **30 octobre 2019** inclus (27 distributions avec interruptions les 01/05/2019, 08/05/2019 et 14/08/2019). Un point avec le maraîcher partenaire aura lieu obligatoirement **avant fin février** pour confirmer le partenariat sur le second semestre. A défaut de confirmation, les règlements non encaissés pour cette période seront restitués aux adhérent-e-s.

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau AMAP Île-de-France. Ce bulletin sera conservé par le responsable du contrat. Une copie pourra être délivrée sur demande.

L'adhérent

Nom

Date et signature :

si partage d'un panier

Nom

Date et signature :

Le maraîcher

Le Village Potager

Date et signature :